

**Avis d'affichage relatif à la publicité des actes**

Conformément aux dispositions légales relatives à l'information des habitants et à la publication des actes des collectivités territoriales et leurs groupements, et notamment les articles L5711-1, L2121-25, L2131-1, L5211-3, L5211-46 et R2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, la liste suivante des délibérations du Comité Directeur du Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon examinées en séance est mise à la disposition du public sur le site Internet du Syndicat Mixte : [www.rhin-vignoble-grandballon.fr](http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr)

## LISTE DES DELIBERATIONS

### COMITE DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON

Membres en exercice : 39 Membres présents : 22 Procurations : 5	<b>Séance du 30 mars 2023</b>  Sous la présidence de M. Michel HABIG, Président  Secrétaire de séance : M. Francis KLEITZ
Date de la convocation : 23/03/2023	

Le comité directeur a examiné les délibérations suivantes :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**  
*M. Francis KLEITZ est désigné. Délibération approuvée à l'unanimité.*
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 08/03/2023**  
*Délibération approuvée à l'unanimité*
- 3. FINANCES :**
  - 3.1. Compte de gestion de l'exercice 2022**  
*Délibération approuvée à l'unanimité*
  - 3.2. Compte administratif de l'exercice 2022**  
*Délibération approuvée à l'unanimité (Le Président n'ayant pas pris part au vote)*
  - 3.3. Affectation des résultats de l'exercice 2022**  
*Délibération approuvée à l'unanimité*
  - 3.4. Participation des communautés de communes membres pour l'exercice 2023 (service SCOT ADM)**  
*Délibération approuvée à l'unanimité*

**3.5. Service ADS : tarif de la prestation d’instruction des autorisations d’urbanisme pour l’exercice 2023**

*Délibération approuvée à l’unanimité*

**3.6. Budget primitif 2023**

*Délibération approuvée à l’unanimité*

**4. ADMINISTRATION GENERALE**

**4.1. Convention de gestion entre le PETR et le Syndicat Mixte du SCoT RVGB pour l'année 2023**

*Délibération approuvée à l’unanimité*

**5. RESSOURCES HUMAINES :**

**5.1. Action sociale pour les agents du PETR : adhésion au groupement d’action sociale (GAS) du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour l’année 2023**

*Délibération approuvée à l’unanimité*

**6. Compte rendu des décisions prises en application des délégations données au Président**

*Le Comité Directeur a pris acte de la communication*

**7. Informations et divers**

*Le Comité Directeur a pris acte des communications*

Les délibérations sont consultables sur le site internet du Syndicat Mixte : [www.rhin-vignoble-grandballon.fr](http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr)

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre des délibérations sur demande auprès du secrétariat du Syndicat Mixte - 170, rue de la République à Guebwiller – 03 89 83 71 90.

Le Président



Michel HABIG